

Reconstructions paysagères autour des églises de Lalibela

Enjeux d'un processus de patrimonialisation en Éthiopie

Spatial changes and social marginalization in the city centre: the case of Harar (Ethiopia), a world heritage city

Marie Bridonneau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/363>

DOI : 10.4000/gc.363

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2011

Pagination : 29-46

ISBN : 978-2-296-96744-1

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Marie Bridonneau, « Reconstructions paysagères autour des églises de Lalibela », *Géographie et cultures* [En ligne], 79 | 2011, mis en ligne le 25 février 2013, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/gc/363> ; DOI : 10.4000/gc.363

Reconstructions paysagères autour des églises de Lalibela

Enjeux d'un processus de patrimonialisation en Éthiopie

Spatial changes and social marginalization in the city centre: the case of Harar (Ethiopia), a world heritage city

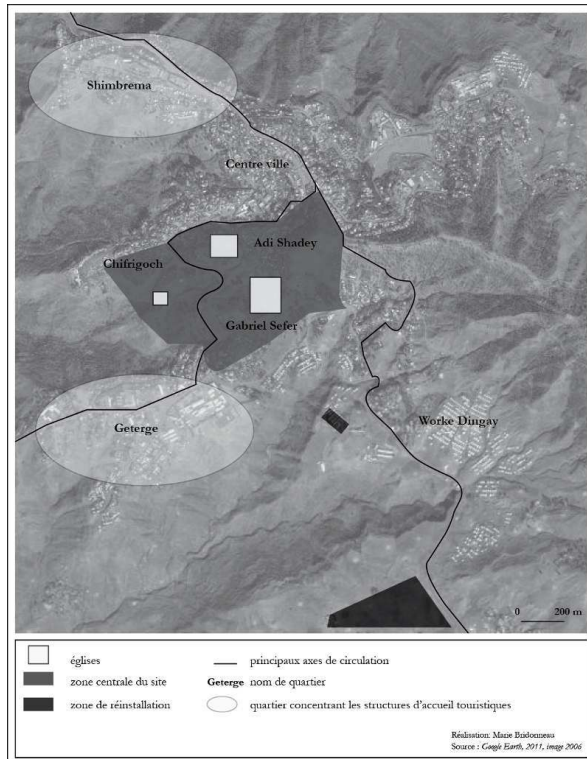
Marie Bridonneau

- 1 Lalibela est une petite ville du nord de l'Éthiopie abritant un site inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial (Unesco, 1978). Ce site éclaté consiste en onze églises réparties sur deux sites principaux, un « groupe nord » et un second groupe au sud-est du premier tandis qu'une église, Beta Giyorgis, est isolée, plus à l'ouest (Finneran, 2007 : 482). En 1978, les experts de l'Icomos¹ ont reconnu que ces églises remplissaient trois des critères de classement identifiés par l'Unesco : le site est envisagé comme « une réalisation artistique unique, tant par l'ampleur du programme que par la variété et l'audace des formes », est reconnu pour son « importance dans la chrétienté éthiopienne » et en tant que « témoignage exceptionnel sur la civilisation de l'Éthiopie médiévale et post-médiévale » (Icomos, 1978). La dimension post-médiévale est incluse dans la recommandation de conserver « à côté des onze églises », « des vestiges étendus d'habitat traditionnel – des maisons circulaires à deux niveaux avec escalier intérieur et couverture de chaume ». Autour des églises existait en effet un village, qui s'est densifié et étendu au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, Lalibela est une petite ville d'environ 20 000 habitants. Le kellel amhara² a ainsi conféré à Lalibela, suite à la réforme municipale de 2003, le statut urbain de municipal town, qui la soustrait à l'autorité du wereda³ auquel elle appartenait (ANRS, 2003). Décrétée ville, Lalibela voit également ses infrastructures urbaines se développer : l'agrandissement du lycée comme l'ouverture d'une banque ou le pavage des rues en sont des marqueurs. Pour autant, Lalibela fait encore partie de ces « lieux singuliers caractérisés par des pratiques citadines originales que favorisent, voire génèrent, les proximités de tous types inhérents aux tissus urbanisés de taille réduite » (Bertrand, Dubresson, 1997 : 12-13).

- 2 Si on peut affirmer que l'urbanisation contemporaine de Lalibela tient beaucoup à l'existence des églises, c'est notamment parce que ces dernières sont devenues une attraction touristique majeure d'Éthiopie. Lalibela voit affluer environ 30 000 visiteurs étrangers⁴ par an et constitue une étape essentielle sur la route historique du Nord⁵. Or, le tourisme est constitutif d'urbanité, par les ordres de réalité qu'il instaure (équipements, infrastructures, imaginaires, modes de gouvernement, pratiques...) (Lussault, Stock, 2007 : 242). La ville se dote progressivement des moyens nécessaires au développement du tourisme. Par exemple, plusieurs investisseurs privés se sont lancés dans la construction d'hôtels tandis que les pouvoirs publics tentent d'équiper la ville en améliorant l'approvisionnement en eau ou en projetant de construire des routes pour accéder aux sites touristiques environnants⁶. Il existe aussi une association des guides locaux de Lalibela, guides sélectionnés par le Bureau de la Culture et du Tourisme de la Région-État. Cette urbanisation par le tourisme est une spécificité dans un pays où la population urbaine est estimée à 16,1 %⁷ et où les facteurs déterminants d'urbanisation sont la position dans l'armature administrative ou sur une voie de communication (Tamru, 2007 : 136). En outre, l'originalité de Lalibela est renforcée par le fait qu'il ne semble pas exister de volonté politique forte de développer les petites villes en Éthiopie (Tamru, 2007 : 64).
- 3 L'espace urbain de Lalibela se recompose aujourd'hui via les interventions de plusieurs groupes d'acteurs, inscrits à différents niveaux de décision. Au niveau international, l'Unesco interpelle les pouvoirs publics éthiopiens sur les actions menées sur et autour du site, sans avoir de levier financier ou légal réel, si ce n'est la menace de transfert sur la Liste du Patrimoine mondial en danger. À l'inverse, un bailleur de fonds comme la Banque mondiale ou une organisation comme la Commission européenne peuvent contraindre les autorités nationales, régionales et locales en conditionnant le financement d'un projet voire en suspendant les versements pour un programme en cours. À Lalibela, l'État éthiopien s'incarne dans un gouvernement local urbain, la Lalibela Town Administration, chaînon d'une structure publique hiérarchisée et guidée par le parti au pouvoir depuis 1991, l'EPRDF (Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front). Les gouverneurs locaux négocient avec les deux autres principales sources de pouvoir à Lalibela : d'une part, l'Église, grande bénéficiaire du développement touristique⁸ et dotée d'une forte capacité à influencer la communauté des croyants, via les prêches notamment ; d'autre part, les investisseurs privés qui, pour construire des établissements touristiques, ont un accès privilégié à une terre dont l'usufruit se monnaie désormais⁹. Groupe d'acteurs en formation, les investisseurs peuvent être originaires de Lalibela, voire avoir bénéficié de l'aide d'un touriste ou venir d'autres régions après avoir perçu le potentiel de développement de Lalibela. Au-delà de ses structures locales, l'État polymorphe éthiopien (Planel, 2007a : 88) s'incarne dans les gouvernements fédéral et de la Région-État. Dans le cadre d'une décentralisation encore « balbutiante » (Planel, 2007a : 89), le gouvernement fédéral apparaît d'autant plus fort à Lalibela qu'il intervient directement dans la gestion du site classé Patrimoine mondial via l'ARCCH (Authority for Research and Conservation of Cultural Heritage), placée sous l'autorité du Ministère de la Culture et du Tourisme¹⁰.
- 4 Participant à un programme de réhabilitation du site classé, le déplacement contraint de plusieurs milliers d'habitants résidant autour des églises de Lalibela – c'est-à-dire à l'intérieur de la « zone centrale » du site classé, délimitée dans le Lalibela Structural Plan de 2010¹¹ – est prévu. Les autorités éthiopiennes dirigent le projet et s'inscrivent dans divers ordres de légitimation patrimonial, social, voire religieux ou hygiéniste. Ils se conjuguent et entrent en conflit avec les acteurs internationaux et locaux prenant part,

de gré ou de force, à ce projet. Les positionnements des différents groupes révèlent ici les enjeux économiques et politiques forts de la valorisation patrimoniale. C'est à partir d'une étude des recompositions spatiales et du projet paysager ayant cours à Lalibela que nous tenterons de dégager les enjeux de cette politique urbaine, patrimoniale et touristique.

Lalibela, petite ville touristique et patrimoniale en recomposition



MARIE BRIDONNEAU

Façonnements paysagers et recompositions spatiales autour des églises de Lalibela

- 5 L'environnement immédiat des églises de Lalibela connaît depuis 2010 de profondes transformations. Ces recompositions spatiales correspondent à des politiques d'aménagement du site patrimonial que nous pouvons lire comme un projet de construction paysagère.

Un projet paysager pour Lalibela

Image de l'actuelle fragmentation paysagère autour des églises de Lalibela : le quartier d'Adi Shadey



Marie Bridonneau, 2010

- 6 Selon Don Mitchell, le paysage est « un moyen de sélectionner et de représenter soigneusement le monde¹² » (Mitchell, 2000 : 100). Les paysages sont des constructions et c'est au géographe qu'il appartient alors d'aller voir « sous » leurs « surfaces lisses » les conditions dans lesquelles ils sont élaborés (Mitchell, 2000 : 113, 114). Autour des églises de Lalibela, les paysages sont aujourd'hui incertains, en transition. Pour partie, ils consistent en un bâti dense, au parcellaire illisible. L'habitat y est encore dominé par les toits de tôle et les maisons rectangulaires, tandis que quelques maisons rondes à toit de chaume se distinguent. Sur une petite surface, un paysage nouveau a récemment fait son apparition : quelques constructions vides, cadencées, émergent au cœur d'un espace végétal, délimité par une palissade. Ce paysage éclairci correspond au Mikael gebbi¹³ : l'ensemble de la zone centrale, actuellement en suspens¹⁴, devrait bientôt lui ressembler.

Image de l'actuelle fragmentation paysagère autour des églises de Lalibela : le Mikael Gebbi



Marie Bridonneau, 2011

- 7 Les acteurs internationaux du patrimoine pensent et se transmettent depuis plusieurs décennies un projet paysager pour Lalibela. Dans les années soixante, l'architecte italien Angelini, en charge de la restauration des églises, écrit dans un rapport soumis à l'International Monument Fund ses intentions en termes de paysage : il ne doit pas y avoir de constructions modernes aux abords des églises, et surtout pas de toits en tôle. Il convient en revanche de conserver les maisons rondes à deux étages, éléments dits « intéressants » de l'architecture locale. Une végétation abondante et diversifiée devrait également entourer les églises et rehausser l'attractivité du site (Angelini, 1966). Lorsque l'Unesco décide en 1978 de classer l'« habitat traditionnel » au même titre que les églises, l'organisation entérine d'une certaine façon le projet paysager d'Angelini. En 2010, lorsque le Comité du Patrimoine mondial¹⁵ « se déclare préoccupé par l'empiètement urbain incontrôlé qui menace le bien et prie instamment l'État partie de faire cesser cet empiètement » (Unesco, 2010), l'Unesco demande finalement le retour à un paysage qui a disparu sous les effets de la densification du peuplement autour des églises. S'agirait-il alors de la réaffirmation d'un projet paysager pensé plusieurs décennies auparavant ? Il apparaît que la destruction de l'habitat non reconnu comme « traditionnel », associé au déplacement de tous les habitants résidant dans la « zone centrale » du site classé, correspond bien à la réalisation de ce projet paysager. Bien que l'Unesco ne s'associe pas à ce programme¹⁶, ses recommandations répétées ont perpétué un modèle paysager qui constitue un ordre de légitimation pour les autorités éthiopiennes, directrices du projet et soutenues par l'Église orthodoxe tāwahedo¹⁷ de Lalibela.

Aménager un espace patrimonialisé et habité

- 8 « Par son mouvement propre, l'économie de la restauration tend à séparer des lieux leurs pratiquants. Une désappropriation des sujets accompagne la réhabilitation des objets. Plus que d'intentions malignes, ce mouvement résulte de la logique même d'un appareil (technique et scientifique) qui s'est constitué en isolant de la considération des sujets le traitement des objets » (De Certeau, Giard, 1994).
- 9 À Lalibela, le mouvement propre de cet appareil technique dissocie les églises et leurs pratiquants du quotidien, les fidèles. Chaque jour, de nombreux habitants de Lalibela assistent aux messes, de nuit comme de jour et embrassent les murs des églises à chacun de leur passage. Pourtant, fascinés par les églises et le mystère architectural qu'elles constituent encore, soucieux de leur sauvegarde, les acteurs du patrimoine se focalisent sur le monument et portent assez peu d'attention à cette relation intime que les fidèles de Lalibela entretiennent avec les églises. S'ils tendent de plus en plus à considérer les pèlerinages à Lalibela, les danses religieuses voire les messes comme les dimensions immatérielles de ce patrimoine monumental¹⁸, cela ne signifie pas que la relation quotidienne des fidèles avec les églises – notamment en dehors des temps de célébrations – est reconnue comme devant être protégée. Elle est au contraire manipulée par les pouvoirs publics et l'Église de Lalibela afin de convaincre les habitants de la nécessité de détruire les quartiers dans lesquels certains vivent. Les pouvoirs publics locaux de Lalibela, appuyés par les prêches du clergé, soutiennent ainsi à ces habitants qu'ils doivent partir pour sauvegarder et protéger les églises. Bien sûr, il s'agit d'un argument de poids dans une religion où l'église est un espace sacré, « la sainte maison de Dieu » (Chaillot, 2011 : 357). Si beaucoup de fidèles se rangent alors à cette idée, d'autres sont sceptiques. En 2010, un vieux prêtre de Lalibela racontait que si les gens, il y a de cela plusieurs siècles, étaient venus s'installer autour des églises, c'était pour en être les gardiens. Elles étaient alors isolées, loin des villages. Des habitants contraints au départ se demandent qui protégera les églises une fois qu'ils auront quitté les lieux¹⁹. C'est ainsi à travers la destruction de l'espace habité que se façonne un paysage pensé par les acteurs du patrimoine et réalisé par les pouvoirs publics éthiopiens. De puissantes institutions ont ici le pouvoir de redessiner un paysage et d'y imposer leur point de vue (Zukin, 1991 : 16). L'analyse de ce projet paysager révèle des enjeux, économiques mais également politiques.

Vendre un espace ? Enjeux touristiques de la valorisation patrimoniale à Lalibela

- 10 Labellisées par l'Unesco, les églises de Lalibela constituent une de ces rentes de monopole qui permet l'augmentation des revenus via le contrôle exclusif sur un article exploitable, unique et non reproductible (Harvey, 2008 : 24). Reconnu mondialement comme une destination culturelle à voir, le site apparaît en effet pouvoir favoriser l'intégration de l'Éthiopie sur le marché touristique international. Plus largement, Lalibela serait un atout pour un État qui s'est ouvert au capitalisme et qui ambitionne une croissance économique rapide dans le cadre de son nouveau plan quinquennal, le Growth and Transformation Plan (FDRE, 2010). Comme la plupart des États, l'État éthiopien ne serait donc pas indifférent à la « manne » du tourisme (Cazes, Courade, 2004 : 248). On peut ainsi émettre

l'hypothèse que cet État cherche à optimiser la rente que constitue Lalibela en renforçant l'attractivité, notamment à travers la mise en œuvre d'un projet d'éclaircissement paysager autour des églises. Dans un numéro de la revue *Tiers Monde* consacrée aux « masques du tourisme », G. Cazes et G. Courade interrogent les faux-semblants, l'authenticité « réinventée » et la tradition bricolée [qui] se vendent très bien » (2004 : 250). Le projet paysager de Lalibela répond-il à la volonté de proposer « un faux retouché et simplifié » qui séduirait le « regard construit de l'Occidental » mais aussi un exotisme dosé afin de ne pas faire éclater la « bulle aseptisée et sécurisée » du touriste (2004 : 250) ?

Renforcer l'attractivité du site, un projet porté par les pouvoirs publics...

- 11 Un responsable des services municipaux de la Lalibela Town Administration déclarait en 2010 que, parmi les autorités éthiopiennes, « l'idée du *sāfāra*²⁰ [était] partagée par tous : l'ARCCH, la Municipalité, le Maire, le Bureau de la Culture et du Tourisme [de Lalibela], la Région [...]. Il fallait, étant donné le potentiel de Lalibela, nettoyer l'espace afin de le rendre plus attractif pour les touristes ». Cette phrase révèle la cohérence des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de ce programme. Au-delà de leur dimension multiple, les institutions étatiques ont ici révélé leur hiérarchie : le gouvernement fédéral a impulsé le projet, entre autres avec l'ARCCH ; le gouvernement régional l'a relayé en assurant l'attribution d'un budget spécial pour le versement des indemnités aux habitants et les autorités locales se sont exécutées en évidant, début 2010, le Mikael gebbi. Aucun acteur public éthiopien ne s'est opposé à ce programme. Ils ont utilisé l'argument touristique et l'ont associé à d'autres ordres de légitimation : par exemple, le responsable du Bureau de la Culture et du Tourisme de Lalibela a associé l'argument touristique à l'urgence de ce projet pour la sauvegarde des églises ; un responsable de l'ARCCH a pour sa part insisté sur les déplorables conditions sanitaires dans lesquelles vivaient les habitants, nuisibles au site, aux habitants et aux touristes²¹. Le souci de présentation du produit touristique, condition du développement de Lalibela, est également le principal argument utilisé par la Banque mondiale, partie prenante du projet.

... encadré par la Banque mondiale

- 12 L'institution est présente à Lalibela à travers l'Ethiopian Sustainable Tourism Development Project (ESTDP)²². La Banque mondiale définit l'ESTDP comme un projet de développement dont l'objectif est de « contribuer à l'amélioration de la qualité et de la variété des produits touristiques sur des destinations cibles afin d'augmenter la capacité touristique²³ » (World Bank, 2009). Pour ce faire, des besoins sont clairement établis : il est indispensable de répondre aux attentes de touristes désireux de découvrir des sites « bien préservés, bien présentés²⁴ » (World Bank, 2009 : 9). L'éclaircissement des alentours du site et le *resettlement* associé sont alors envisagés comme un « ajustement » nécessaire pour « maximiser le potentiel de Lalibela comme centre touristique²⁵ » (World Bank, 2009 : 32). On est ici en présence d'un de ces « nombreux projets de développement qui ont pour but de réduire la pauvreté » et qui « entraînent des déplacements forcés de population » (Cernea, 2003 : 39). La Banque mondiale encadre ces déplacements lorsqu'ils sont liés à des projets qu'elle finance afin d'en minimiser les conséquences néfastes.

Imposant ses réglementations aux États emprunteurs, elle ambitionne « d'améliorer, ou du moins de rétablir les revenus et les moyens d'existence des populations réinstallées » (Cernea, 2003 : 42).

... soutenu par les acteurs locaux du tourisme ?

- 13 À Lalibela, l'idée de renforcer l'attractivité du site a été bien reçue par les acteurs du tourisme, en tous cas par ceux qui n'étaient pas personnellement concernés par la destruction de leur maison et le départ contraint. Des guides locaux se sont réjouis d'avoir un environnement plus propre et plus agréable à présenter à leurs clients. Un jeune hôtelier, originaire de Lalibela, affirme que le Mikael gebbi était « pollué par les habitants » et est bien plus joli maintenant. De même, à la tête de l'Église de Lalibela, on déclare que l'ensemble du site est surpeuplé et que ce n'est bon, ni pour les habitants, ni pour les touristes. L'Église livre ici un discours cohérent avec son rôle d'acteur touristique majeur à Lalibela : principal bénéficiaire local de la manne touristique, elle a d'ores et déjà construit un hôtel avec les revenus des taxes d'entrée qu'elle exige de chaque visiteur et qu'elle conserve en intégralité.
- 14 Parmi les sources de pouvoir publiques et privées se rencontrant à Lalibela, inscrites aux niveaux national, local comme international, le renforcement de l'attractivité touristique est non seulement un argument de légitimation des recompositions spatiales organisées autour des églises, mais aussi un enjeu de développement économique. Cependant, la multiplication des ordres de légitimation utilisée par les pouvoirs publics révèle qu'il existe d'autres enjeux, politiques.

Un espace politique ? Jeux et enjeux de pouvoirs autour de la ressource patrimoniale

- 15 Olivier Lazzarotti émet l'hypothèse que le tourisme et le patrimoine sont des phénomènes instrumentalisés – consciemment ou non – par des acteurs dont le projet est d'affirmer leur conception des lieux et des territoires (2003 : 107). On peut ainsi envisager une lecture politique des projets paysagers de Lalibela : au-delà des ambitions de développement économique, quelles sont les dimensions politiques de l'espace en recomposition ? Peut-on identifier des conflits derrière l'apparent consensus de la volonté de renforcer l'attractivité touristique du site ?

Le souci d'une image renouvelée, un projet éthiopien ?

- 16 Les lieux patrimoniaux et touristiques sont conçus par l'État éthiopien comme des interfaces privilégiées entre l'Éthiopie et le monde. Ces espaces sont non seulement chargés de soutenir la croissance économique mais, « et ce n'est pas le moins important, d'améliorer l'image internationale de l'Éthiopie²⁶ » (MoFED, 2006). Le Ministère de la Culture et du Tourisme affirme que les alentours du site des églises sont censés être une « image pour l'extérieur et ne doivent pas être un quartier pauvre²⁷ » (MoCT, ESTDP (a), 2009). Dans les discours des représentants de l'administration éthiopienne, ce souci d'image se cache souvent derrière des objectifs strictement économiques, comme nous l'avons évoqué plus haut, ou derrière des arguments patrimoniaux, hygiénistes ou

religieux que soutient la Banque mondiale (MoCT, ESTDP (b), 2009). La politique étatique de renouvellement de l'image semble participer d'un projet plus large de modernisation et d'inscription dans la mondialisation du pays. Le cas de Lalibela fait écho aux actions de renouvellement urbain observées à Addis Abeba. Par exemple, dans le quartier populaire du Mercato²⁸, Anne Ouallet présente l'ambition des « politiques, promoteurs et grands opérateurs économiques » d'un « projet de modernisation privilégiant une verticalisation et la végétalisation d'espaces insalubres » afin de transformer ce quartier en « une vitrine moderne mondialisée » (Ouallet, 2009). À l'échelle plus large de la capitale, Alain Gascon évoque « une rénovation urbaine à la hache » qui se traduit par la destruction des quartiers pauvres et la multiplication des « tours de verre et d'acier » (Gascon, 2008 : 141-142). À Lalibela, la reconstruction d'un paysage de village traditionnel autour des églises correspond paradoxalement au projet de construction d'une petite ville patrimoniale et touristique, moderne et compétitive.

- 17 Cependant, lors de la réalisation du projet de resettlement, résistances locales et injonctions internationales viennent perturber le projet des pouvoirs politiques éthiopiens. Remettent-elles pour autant en cause l'autoritarisme de l'État ?

Résistances locales et injonctions internationales face aux pouvoirs publics : une recomposition des jeux de pouvoir dans le cadre du programme de resettlement ?

- 18 Rappelons que le programme de resettlement des habitants vivant autour des églises de Lalibela est en cours. Il est réalisé dans le cadre de l'ESTDP et, « en raison de la participation de la Banque mondiale dans le financement du projet, le resettlement envisagé et les interventions de développement sur le site du Patrimoine mondial de Lalibela doivent être menés conformément à la politique de garanties de la Banque²⁹ » (Wub Consult, 2011 : 6). Un Resettlement Action Plan a donc été rendu public en septembre 2011, prévoyant le déplacement et la réinstallation de 562 ménages. Cependant, début 2010, 138 ménages ont été déplacés en amont de ce programme. Les autorités locales justifient cette première phase, financée par le gouvernement régional, par le « retard » de la Banque mondiale à organiser le resettlement³⁰. Revenons d'abord sur cette première phase puis sur les recompositions induites par l'intervention de la Banque mondiale.

Première phase : pouvoirs publics locaux et négociations à la marge

- 19 Durant le premier semestre 2010, les 138 ménages identifiés par la Lalibela Town Administration comme habitant dans le Mikael gebbi ont quitté les lieux. Parmi les anciens propriétaires, certains habitent désormais dans la zone de réinstallation, à environ trois kilomètres sur la route de l'aéroport, et y ont bâti leurs maisons avec l'argent des compensations distribuées par la Municipalité. D'autres, parmi les plus aisés, ont trouvé à se loger en centre-ville : ils se sont installés dans une autre maison qu'ils possédaient ; certains ont même acheté ou construit une nouvelle maison en centre-ville. Les locataires de maisons qebelé³¹ ont été relogés. Les autres locataires ont dû retrouver un logement par leurs propres moyens. Nos enquêtes ont permis de montrer que parmi les ménages déplacés, ceux qui sont partis les premiers étaient parmi les plus modestes et n'ont pas opposé de résistance. Cependant, ils exprimaient souvent un sentiment

d'injustice face aux irrégularités dans le versement des compensations et beaucoup de tristesse à être éloignés des églises. À l'inverse, certains ont protesté. La propriétaire de la grande tej bet³² de Lalibela a refusé de partir, défiant le maire de Lalibela jusqu'à obtenir des indemnités qui lui ont permis d'ouvrir un nouveau commerce en centre-ville. Une autre famille a obtenu une parcelle particulièrement grande dans la zone de réinstallation et des compensations également très importantes après que l'un de ses représentants, personne charismatique et apprécié de Lalibela, eut négocié son soutien au pouvoir en place lors des élections qui se sont déroulées au printemps 2010.

- 20 Pendant cette première phase, les populations déplacées ont condamné la brutalité des pouvoirs publics locaux et les irrégularités dans la distribution des parcelles et des compensations. Seuls les habitants qui disposaient d'un capital, économique et surtout social, suffisant, ont pu négocier avec les pouvoirs publics locaux. Loin de recomposer les jeux de pouvoir existants, cette première phase mit en lumière les négociations entre une petite élite urbaine et les pouvoirs publics locaux, permettant aux uns de conserver leurs privilèges et aux autres d'exercer leur pouvoir sur la majorité des administrés.

Deuxième phase : recompositions du jeu de pouvoirs ?

- 21 La deuxième phase débute avec l'arrivée de l'équipe de l'ESTDP³³ à Lalibela et se poursuit avec le travail des consultants chargés de réaliser pour l'ESTDP un Resettlement Action Plan. Les experts de la Banque mondiale se sont également rendus à Lalibela et ont convié les habitants à des réunions publiques. C'est alors qu'il leur a été expliqué qu'ils ne seraient déplacés que s'ils étaient d'accord avec la localisation de la zone de réinstallation, que les parcelles y seraient viabilisées au préalable et que les compensations seraient fixées équitablement. Des représentants de quartiers furent choisis par les habitants pour dialoguer avec les différents organisateurs du resettlement. Le maire refusa de participer à ces réunions, qui eurent lieu à l'automne 2010. À l'inverse, les représentants du gouvernement fédéral, et notamment du Ministère de la Culture et du Tourisme jouèrent le jeu de la Banque mondiale et contraignirent les pouvoirs publics locaux à s'y adapter. En effet, depuis novembre 2010, le gouvernement éthiopien subissait la suspension des versements de la Banque mondiale pour l'ESTDP, en raison de l'éviction inappropriée des habitants du Mikael Gebbi. Ainsi, dans les mois qui suivirent, les pouvoirs publics locaux, les habitants, l'équipe de l'ESTDP et les consultants négocièrent. Par exemple, les locataires des logements qebelé obtinrent l'accès potentiel à la propriété : ils pourront choisir entre une parcelle où construire leur propre maison et un relogement, alors que n'était d'abord prévu que leur réinstallation en maison qebelé.
- 22 Les mois, voire les années à venir seront consacrés à la mise en œuvre du Resettlement Action Plan, désormais validé par la Banque mondiale. Cependant, ce programme permet d'ores et déjà de comprendre la réorganisation des jeux de pouvoir qui a eu lieu. Disposant d'un levier financier, la Banque mondiale a pu contraindre les pouvoirs publics à changer les modalités de leurs actions dans le cadre du resettlement. Cette opportunité fut saisie par les habitants qui négocièrent, avec l'aval de l'organisation internationale, leur réinstallation.

Conclusion

- 23 Les constructions paysagères et recompositions spatiales à Lalibela révèlent l'instrumentalisation du patrimoine et du tourisme. Ces derniers peuvent non seulement être des outils au service d'un projet de développement économique mais peuvent aussi servir un souci d'image ou l'expression d'une autorité sur une population. Cependant, parce que tourisme et patrimoine constituent un « couple de la mondialisation » (LAZZAROTTI, 2000), toute politique patrimoniale ou touristique se met désormais en œuvre sous le regard du monde. Les acteurs publics nationaux, en dépit du contrôle qu'ils peuvent exercer sur les populations, sont contraints de composer avec les acteurs internationaux, c'est-à-dire avec des institutions pouvant délivrer des labels de prestige mais surtout des bailleurs de fonds, dont les prêts sont aujourd'hui indispensables à la réalisation des plans éthiopiens de développement économique. Au-delà des questions patrimoniale et touristique, ce sont ces ajustements que doit réaliser l'État éthiopien dans la mise en œuvre de ses politiques visant à conserver l'aide internationale qui doivent être interrogés : sont-ce uniquement des ajustements mineurs ou modifient-ils en profondeur le fonctionnement d'un appareil étatique autoritaire et hiérarchisé ?

BIBLIOGRAPHIE

- AMHARA NATIONAL REGIONAL STATE, 2003, « The Amhara National Region Urban Centers Establishment Organization and Definition of their Powers and Duties Revised Proclamation No. 91/2003 », Bahir Dar.
- ANCEL S., FICQUET É., 2007, L'Église orthodoxe tewahedo d'Éthiopie et ses enjeux contemporains, in Prunier G. (dir.), *L'Éthiopie contemporaine*, Paris, Karthala, CFEE, p. 185-203.
- ANGELINI S., 1966, *Lalibela Churches Preliminary Report on Restoration, soumis à l'International Fund for Monuments*, Bergame.
- BERTRAND M., DUBRESSON A. (dir.), 1997, *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Karthala, Paris.
- CAZES G., COURADE G., 2004, « Les masques du tourisme », *Tiers Monde*, vol. 45, n°178, p. 247-268.
- CERNEA M., 2003, « Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de compensation », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 1, n°175, p. 39-48.
- CHAILLOT C., 2011, *Vie et spiritualité des Églises orthodoxes orientales des traditions syriaque, arménienne, copte et éthiopienne*, Paris, Ed. Cerf.
- DE CERTEAU M., GIARD L., 1994, « Les revenants de la ville », in MAYOL P., *L'invention du quotidien*, tome II « Habiter, cuisiner », Paris, Gallimard, p. 189-204.
- FDRE (FEDERAL DEMOCRATIC REPUBLIC OF ETHIOPIA, MINISTRY OF FINANCE AND ECONOMIC DEVELOPMENT), 2010, *Growth and Transformation Plan (GTP) - 2010/11 - 2014/15 - Draft*, Addis Abeba.

- FINNERAN N., 2007, Lalibäla, in UHLIG S. (dir.), *Encyclopaedia Aethiopica*, vol. 3 (He-N), Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, p. 482-484.
- GALLAIS J., 1989, *Une géographie politique de l'Éthiopie : le poids de l'Etat*, Paris, Economica, Fondation Liberté Sans Frontières, coll. Tiers-Monde.
- GASCON A., 2006, *Sur les hautes terres comme au ciel, identités et territoires en Éthiopie*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- GASCON A., 2008, « *Shining Ethiopia: l'Éthiopie post-communiste du nouveau millénaire* », *Autrepart*, n°48, p. 141-152.
- HARVEY D., 2008, *Géographie de la domination*, Paris, Les prairies ordinaires.
- ICOMOS, 1978, « Evaluation des organisations consultatives ».
- LAZZAROTTI O., 2000, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *Mappemonde*, n° 57, vol. 1, p. 12-16.
- LAZZAROTTI O., 2003, « Tourisme et patrimoine: *ad augusta per angustia* », *Annales de Géographie*, vol. 112, n° 629, p. 91-110.
- LUSSAULT M., STOCK M., 2007, « Tourisme et urbanité », in Duhamel P., Knafou R. (dir.), *Mondes urbains du tourisme*, Paris, Belin, p. 241-245
- MINISTRY OF CULTURE AND TOURISM, ETHIOPIAN SUSTAINABLE TOURISM DEVELOPMENT PROJECT (MoCT, ESTDP) (a), 2009, *Final Report: Cultural Heritage and Social Safeguards Plan for Lalibela and Tourism and Heritage Management Plan for Lalibela*, Addis Abeba.
- MINISTRY OF CULTURE AND TOURISM, ETHIOPIAN SUSTAINABLE TOURISM DEVELOPMENT PROJECT (MoCT, ESTDP) (b), 2009 *Resettlement Policy Framework*, Addis Ababa.
- MINISTRY OF FINANCE AND ECONOMIC DEVELOPMENT (MoFED), 2006, *Ethiopia: Building on Process - A Plan for Accelerated and Sustained Development to End Poverty (PASDEP) - 2005/6 - 2009/10 - Volume I: Main Text*, Addis Abeba.
- MITCHELL D., 2000, *Cultural Geography: A Critical Introduction*, Oxford, Malden, Blackwell Publishers.
- OUALLET A., 2009, « Vulnérabilités et patrimonialisations dans les villes africaines : de la préservation à la marginalisation », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], document 455, (<http://cybergeo.revues.org/22229>, consulté le 17 octobre 2011).
- PLANEL S., 2007a, « Du centralisme à l'ethno-fédéralisme. La décentralisation conservatrice de l'Éthiopie », *Afrique contemporaine*, n° 221, p. 87-105.
- PLANEL S., 2007b, « Densité, pauvreté et politique. Une approche du surpeuplement rural en Éthiopie », *Annales de géographie*, n° 656, p. 418-439.
- TAMRU B., 2007, *Villes et territoires en Éthiopie*, rapport de synthèse présenté pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Roland Pourtier, Paris.
- UNESCO, 1978, « Intergovernmental Committee for the Protection of the World Cultural and Natural Heritage, 5 to 8 September 1978, Washington DC », *Final Report*, Paris.
- UNESCO, 2010, « Décision – 34COM 7B.44 – Églises creusées dans le roc de Lalibela (Éthiopie) (C 18) », <http://whc.unesco.org/fr/decisions/4152>.

WORLD BANK, 2009, *Project Appraisal Document on a Proposed Credit in the Amount of SDR 23.6 Million (US\$35.00 Million Equivalent) to the Federal Democratic Republic of Ethiopia for an Ethiopia Sustainable Tourism Development Project*.

WUB CONSULT, 2010, *Lalibela Structure Final Plan*, Addis Ababa.

WUB CONSULT, 2011, *Resettlement Action Plan for Lalibela Town - Ethiopian Sustainable Tourism Development Project (ESTDP)*, vol. 1, Addis Ababa.

ZUKIN S., 1991, *Landscapes of Power: from Detroit to Disney World*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press.

NOTES

1. L'Icomos (*International Council on Monuments and Sites*) se présente comme « une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels, qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde » (Site internet de l'Icomos, <http://www.icomos.org/>).
2. Dans le contexte de la Fédération éthiopienne, Lalibela appartient au *kellel* amhara, qu'on peut traduire par Région-État amhara.
3. Le *wereda* est un échelon administratif située entre le plus petit échelon, le *qebelé* et celui de la *zone*.
4. Source : Bureau de Culture et du Tourisme de Lalibela.
5. La « Route historique » est un circuit réunissant des artefacts de l'histoire chrétienne de l'Éthiopie dont trois sites classés par l'Unesco à Aksum, Gondar et Lalibela. En outre, des sites naturels ont été inclus : le parc national des montagnes du Semien ou Bahir Dar et les chutes du Nil Bleu. Ces sites sont tous rassemblés dans le nord de l'Éthiopie et desservis par la compagnie aérienne *Ethiopian Airlines*, qui promut cette « route » dès les années 1960.
6. Il existe un projet de l'État-région amhara de construire une route reliant Lalibela à l'église d'Asheton, située à quelques kilomètres de la ville, en montagne.
7. Ce chiffre est avancé par le dernier recensement, réalisé en 2007 (Federal Democratic Republic of Ethiopia, Population Census, Commission, 2008, *Summary and Statistical Report of the 2007 Population and Housing Census*, Addis Abeba).
8. L'Église de Lalibela exige des visiteurs internationaux qu'ils s'acquittent d'un droit d'entrée de 350 *birr*, soit environ 15 euros en 2011. Elle conserve, selon le secrétaire de l'Église de Lalibela, la totalité de ces revenus.
9. Rappelons ici que le sol éthiopien a été nationalisé en 1975 et que les citoyens éthiopiens ne peuvent disposer que d'un droit d'usage sur la terre. Depuis quelques années, la politique du *lease* a été établie à Lalibela, elle prévoit l'attribution du droit d'usufruit de certaines terres aux enchères.
10. D'après la Convention du Patrimoine mondial, l'Unesco traite avec les États-parties uniquement, et donc ici avec le gouvernement fédéral (Site internet de l'Unesco, Centre du patrimoine mondial, <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte>).
11. Source : Wub Consult, 2010.
12. « *It is a way of carefully selecting and representing the world* » (toutes les traductions sont de l'auteur).
13. Expression amharique signifiant l'enceinte, le périmètre de Mikael, c'est-à-dire que cet espace récemment délimité et nommé correspondrait à l'enceinte de l'église de Mikael. Le *Mikael gebbi* a été délimité expressément pour mettre en œuvre ce programme de déplacement contraint. Il ne correspond aucunement aux quartiers identifiés par les habitants.

14. La Banque mondiale a récemment mis un frein aux initiatives des autorités éthiopiennes pour l'ensemble du programme de déplacement des habitants de la « zone centrale ». Dans le cadre de l'*Ethiopian Sustainable Tourism Development Project* (ESTDP) qu'elle finance, la Banque mondiale impose une réglementation stricte sur les modalités du déplacement et de la réinstallation des habitants concernés. Nous reviendrons dans la suite du texte sur ce processus de *resettlement*.

15. Les exigences de l'Unesco sont formulées chaque année lors des réunions annuelles du Comité du Patrimoine mondial y énonce ses « décisions ».

16. Le responsable du Bureau de la Culture et du Tourisme de Lalibela déplore, lors d'un entretien réalisé en 2010, le mécontentement de l'Unesco sur la manière dont a été enclenchée le *resettlement*.

17. Le terme *tewahedo* a été utilisé par l'Église éthiopienne pour se définir sur le plan christologique : il renvoie à la notion d' « union » des natures du Christ (Ancel, Fiquet, 2007 : 186).

18. Lalibela est un haut lieu du christianisme éthiopien, lieu de pèlerinage et de dévotions (<http://whc.unesco.org/fr/list/18>, consulté le 13 octobre 2011).

19. Source : enquêtes personnelles.

20. Le terme *säfära* est le terme amharique utilisé par les habitants de Lalibela pour désigner le programme de déplacement et de réinstallation qui concerne une partie d'entre eux. Ce même mot était utilisé à propos des programmes interrégionaux de déplacement et de réinstallation de grande ampleur entrepris par l'État éthiopien dans les années 1980. *Resettlement* est le terme employé par la Banque mondiale pour nommer la politique de déplacement qu'elle encadre à Lalibela. Il est également utilisé par les chercheurs et, de manière plus générale, par la communauté internationale pour caractériser les programmes entrepris dans les années 1980. Les géographes français ont fait des choix de traduction divers: Alain Gascon évoque les programmes de *réinstallation* (Gascon, 2006 : 188) tandis que Jean Gallais ou Sabine Planel conservent le terme anglais de *resettlement* (Gallais, 1989 : 185 ; Planel, 2007b). Si je choisis également de ne pas utiliser *réinstallation*, c'est parce que ce dernier efface l'ambiguïté de *resettlement* que traduit le dictionnaire Robert & Collins : « *resettlement* : [...] [of people] : déplacement, relocalisation ». Le terme anglais signifie donc à la fois le déplacement et la réinstallation, ce qui correspond davantage à la réalité des processus étudiés.

21. Source : enquêtes personnelles.

22. Le prêt de la Banque mondiale finançant l'ESTDP a été accordé en 2009 et s'élève à 35 millions de dollars US. Ce projet vise au développement prioritaire de trois destinations : Addis Abeba, Aksum, Lalibela. Le gouvernement éthiopien doit prendre à sa charge 1,5 million USD, soit le versement des indemnités aux populations déplacées dans le cadre du *Resettlement Plan* de Lalibela, intégré au projet.

23. « *The project development objective is to contribute to enhancement of the quality and variety of tourism products and services in targeted destinations so as to increase the volume of tourism* ».

24. « *well preserved, well presented* ».

25. « *needed to maximize Lalibela's potential as a tourism-based economic center* ».

26. « *and no less importantly, improve Ethiopia's international image* ».

27. « *a face to the outside and it must not be a slum area* ».

28. Le Mercato est le principal quartier commerçant d'Addis Abeba.

29. « *Owing to the involvement of the World Bank in the financing of the project, the envisaged resettlement and development intervention in the Core Zone of the World Heritage site of Lalibela is to be carried out in compliance with the Bank's Safeguards Policy* ».

30. Source : enquêtes personnelles.

31. Les logements *qebelé* sont des logements sociaux loués à très bas prix par le *qebelé*, plus petit échelon administratif en Éthiopie.

32. Le *tej* est une boisson alcoolisée à base de miel. La *tej bet* est une maison où l'on peut consommer du *tej*. Celle que nous évoquons ici avait une clientèle de touristes et d'hommes aisés de Lalibela.

33. L'équipe de l'ESTDP est constituée de personnes spécifiquement employés pour ce projet, placée sous la double autorité du Ministère de la Culture et du Tourisme, et de la Banque mondiale. L'unité de Lalibela est composée de trois personnes : un responsable de l'unité, un comptable et un *Resettlement Specialist*.

RÉSUMÉS

Aux alentours des églises rupestres de Lalibela, site inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, est à l'œuvre un projet de reconstruction paysagère : nettoyage, végétalisation, réification de l'architecture traditionnelle sont les ambitions des pouvoirs publics éthiopiens. Ce projet entraîne le déplacement contraint de plusieurs centaines de familles et la destruction de l'essentiel du bâti. Sous l'égide de la Banque mondiale et avec le soutien des acteurs du tourisme, les autorités locales, régionales et fédérales éthiopiennes transforment radicalement l'espace de Lalibela. Cet article interroge les enjeux qui résident derrière ce projet paysager, patrimonial et urbain : répond-il seulement à la volonté de renforcer l'attractivité touristique d'une destination ou s'ancre-t-il dans des dimensions plus politiques de construction d'une vitrine et d'affirmation d'un pouvoir ?

In 2009, a project of urban rehabilitation has been started around the eleven rock-hewn churches of Lalibela, registered on the World Heritage List since 1978. The Ethiopian authorities intend to clean up, naturalize and renew the traditional architecture. This project generates the forced displacement of hundreds of households and the destruction of the old neighbourhoods of Lalibela. Under the World Bank rules and with the cooperation of the private sector, the Ethiopian authorities radically change the landscapes of Lalibela. This paper deals with the issues of this urban and heritage project: is the purpose only to reinforce the tourism attractiveness of the main Ethiopian destination or is it a part of a wider political project?

INDEX

Keywords : Ethiopia, heritage, spatial reconstruction, demolitions, forced displacement

Index géographique : Éthiopie

Mots-clés : patrimoine, paysage, ville, recompositions spatiales, déplacement contraint

AUTEUR

MARIE BRIDONNEAU

Université Paris Ouest Nanterre la Défense – Laboratoire Gecko (EA 375)